

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-six Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 19 Juin 2014.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, M. GUIET Stéphane, Mmes GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, MM. PLANTARD Thierry et M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

**EXCUSES** : M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*), M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à M. GUIET Stéphane*), M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc*) et Mme POYER Audrey (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes DENIEL Brigitte et CAMELIN Christine.

<b>OBJET :</b>	<i>Recrutement pour accroissement temporaire d'activité.</i>
----------------	--

N° 2014 / 06 / 06

*Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 1,*

*Vu le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,*

*Considérant qu'un accroissement temporaire d'activité en lien avec les nouveaux rythmes scolaires, nécessite un renfort d'effectif au sein du Pôle Éducation,*

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- décide de recruter un adjoint technique 2e classe contractuel à temps non complet 10/35e sur le temps scolaire du 02/09/2014 au 05/07/2015 inclus,*

*.../...*

- *décide de recruter cinq adjoints techniques 2e classe contractuels à temps non complet 10/35e sur le temps scolaire du 02/09/2014 au 05/07/2015 inclus,*
- *décide de recruter un adjoint d'animation 2e classe contractuel à temps non complet 20/35e sur le temps scolaire du 01/11/2014 au 05/07/2015 inclus,*
- *précise que, pour l'exécution des présents contrats, ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 330, indice majoré 316.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 27 Juin 2014,  
Le Maire.

